

COMPTE-RENDU DE LA CAP DES GREFFIERS
DU 27 au 29 mai 2013

Critères IMPOSÉS par l'administration pour les mutations :

1/- Priorités statutaires (ZUS + de 5 ans, RTH, Rapprochement PACS ou époux)

- Départ des greffiers mutés ou titularisés jusqu'au 1^{er} mars 2012 soit 18 mois d'ancienneté minimum à la date d'effet de la CAP.
- Blocage des greffiers mutés ou titularisés après cette date.
- Départ des greffiers issus de l'examen professionnel 2012 (Titularisés le 26/03/12 mais arrivés en juridiction le 24/09/12) .

2/- Convenances personnelles :

La durée minimale d'affectation retenue est de 2 ans.

- Départ des greffiers ayant une affectation jusqu'au 1^{er} septembre 2011.
- Blocage des greffiers ayant une affectation après cette date, ce qui inclut :

Les greffiers titularisés à compter du 03/11/2011. Les greffiers issus des examens professionnels 2010 (titularisation le 15/11/2010 mais prise de fonction le 15/11/2011) et 2011 (titularisation le 01/03/2011 mais prise de fonction le 01/03/2012) et 2012 (titularisation le 26/03/2012 mais prise de fonction le 24/09/2012).

Cependant, l'administration a fait droit à certaines mutations qui n'entrent pas dans les critères visés ci-dessus au regard de leur situation personnelle et individuelle délicate .

Nous regrettons que seulement 36% des candidats aient obtenu satisfaction, en effet sur 1097 demandes 394 greffiers ont été mutés. De nombreux greffiers ont été bloqués par l'administration en raison du sempiternel critère "nécessité de service" qui signifie en clair **"sous réserve de ne pas "vider" certaines juridictions"**.

La prise de poste est fixée au 2 septembre 2013.

A la suite des mobilités, la CAP a examiné :

- l'intégration dans le corps des greffiers de 3 militaires au titre 2012
- la titularisation de 7 agents contractuels recrutés en qualité de RTH
- la titularisation de 3 greffiers stagiaires issus de la promotion B2012 E01
- la titularisation des greffiers stagiaires de la promotion B2011 C04
- des recours évaluation 2011 et 2012
- 2 demandes de congé formation professionnel
- 1 demande de disposition pour convenance personnelle

Les membres de la CAP des Greffiers

Brigitte BRUNEAU-BERCHERE, Patricia CHERON, Noëlle LOCHIN, Raphaële TIREL, Patrick COCULET.